

★Droit à l'image

Je, soussigné.e, autorise la Maison Bleue, dans le cadre de sa communication interne ou externe, à utiliser pour la saison 2022/2023 l'image de mon enfant sur tout type de support et notamment sur le site internet de l'association.

(Veuillez rayer ce paragraphe si vous n'autorisez pas la Maison Bleue à utiliser les photos, vidéos sur lesquelles vous apparaissez)

★RGPD Nous nous conformons au strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en application depuis le 25 mai 2018. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Maison Bleue est M. Pascal BLOUTIN. Vous avez un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Les informations recueillies sur cette fiche, la fiche sanitaire et sur la fiche comptable, pour l'inscription de votre enfant et son adhésion à l'association Maison de Quartier Rennes La Maison Bleue, sont enregistrées par la secrétaire sur le logiciel informatique Jessy, pour l'organisation des ateliers, à des fins comptables et statistiques. Pour tout renseignement ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO par mail à : rgpd@lamaisonbleuerennes.fr, ou demander un entretien par l'accueil. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL sur son site internet : <https://www.cnil.fr>

Cochez les cases vous concernant, à des fins statistiques :

●Fidélisation de l'équipement

- 1 Adhère pour la première fois
2 Adhère depuis 2 à 5 ans
3 Adhère depuis plus de 5 ans

● Situation de l'adhérent.e

- 1 Scolaire 3 Apprentissage
2 Étudiant 4 Sans scolarisation
5 Autre situation :

● Comment avez-vous connu notre association ? : 1plaquette 2pub 3amis 4ABC 5internet 6autre

Autorisation parentale

Responsable légal de l'enfant : Mère Père Tuteur/Tutrice Autre :

Profession du ou des responsables légaux:

★ SOINS

Je, soussigné.e, responsable légal.e du.de la mineur.e, autorise les responsables de la Maison Bleue à effectuer l'ensemble des soins médicaux et chirurgicaux qui seraient nécessaires en cas d'accident, de maladie, d'affection grave. De même, je m'engage à rembourser à l'association les frais médicaux ainsi engagés. Par ailleurs, je prends connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés les mineurs durant les activités auxquelles ils participent (code de l'action sociale et des familles, décret n°2002-538 du 12 avril 2002)

Allergies médicamenteuses, alimentaires :

★SORTIE AUTORISÉE

- J'autorise mon enfant mineur à quitter seul la Maison de Quartier, à la fin de l'activité
 Je note que les professeurs, bénévoles et l'équipe d'animation et de gestion de la Maison Bleue n'assurent pas de garderie des jeunes ni avant, ni après les activités, sauf le cas échéant, quand la garderie aurait expressément été demandée et si elle est prévue au programme. De ce fait, l'association ne peut être tenue pour responsable des accidents ou dommages survenus en dehors des heures des activités.

ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis sur la présente fiche et la fiche sanitaire sont exacts.

Je m'engage, dans le cadre d'une activité à caractère sportif, à fournir un certificat médical précisant que le.la mineur.e dont je suis le.la responsable légal.e ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport

Toute inscription sera ferme et définitive passé un délai de 7 jours après la 1 ère séance et ne pourra donner lieu à aucun remboursement après cette date, ni pendant la saison, quelles que soient les raisons invoquées.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait du règlement qui précède et accepte d'y souscrire pleinement.

Fait à Rennes le Signature, **Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

Certificat médical fourni

Dossier reçu par :